

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 733

Artikel: Paix du travail : quand le bâtiment ne va pas...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016994>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DES BARRAGES AUX CENTRALES

Energie: la facture valaisanne

Les Valaisans se mettent à rouspéter à propos du montant des redevances qui leur sont versées pour l'eau de leurs rivières concédée aux producteurs d'énergie électrique. Leurs conseillers d'Etat montent au front, mettant le doigt publiquement sur «l'injustice»... Voyons cela de plus près! En 1916, on avait fixé ce montant à Fr. 6.— par unité de puissance installée; il a fallu corriger plusieurs fois cette valeur qui se monte actuellement à Fr. 20.—. Une nouvelle ré-évaluation la ferait monter à Fr. 27.—. Les Valaisans en demandent Fr. 40.— en se basant, disent-ils, un peu sur les principes qui avaient permis de déterminer le montant de 1916. Et les producteurs d'électricité, évidemment, de pousser de hauts cris!

A Fr. 27.—, et en admettant un rendement de 80% de la puissance installée, quelle est la part de nos factures d'électricité qui revient aux propriétaires des rivières? Elle varie entre 3% et 5%.

Un spécialiste des questions d'économie énergétique (Rigassi) a procédé pour nous aux mêmes calculs, mais pour les produits pétroliers. Toutes formes confondues (benzine, mazout, etc...) ces produits sont payés par le citoyen Fr. 0,985. Sur ce montant, les taxes fédérales représentent le 52%. Pour notre propos, on n'en tiendra pas compte; dès lors, c'est le 85% du prix payé par le consommateur qui retourne à l'un des membres de l'OPEP (ou à l'URSS, ou à un autre pays qui pratique les mêmes prix)! En tenant malgré tout compte des taxes, c'est tout de même le 41,6% du prix à la colonne qui retourne au pays producteur.

Les électriciens clament qu'ils ont fait de gros

investissements. Mais les sommes investies dans la recherche pétrolière le sont à haut risque; et la mise en place d'un forage en mer n'est pas gratuite non plus, etc. etc. Bref, on ne va pas ici plaider la cause des grandes compagnies pétrolières qui se portent fort bien, merci! Mais il reste qu'entre le 5% des Valaisans et le 85% des producteurs de pétrole, il y a comme une marge. Alors, pourquoi les cris des électriciens? Ne serait-ce pas qu'ils comptent sur le bas prix de l'électricité d'origine hydraulique pour compenser le courant hors de prix que produisent les centrales nucléaires? Si les Valaisans se mettent à réclamer une part du gâteau, ce sont des lendemains difficiles qui se profilent à l'horizon.

Encore heureux pour nos montagnards que l'électricité nucléaire soit tellement couteuse.

Des fois qu'elle aurait été bon marché, on revenait aux Fr. 6.— de 1916...

PAIX DU TRAVAIL

Quand le bâtiment ne va pas...

Epreuve de force impressionnante, depuis quelques jours, et plus précisément depuis le 31 mai, date à laquelle le syndicat du bois et du bâtiment, la FOBB, a dénoncé (sept mois avant l'échéance), la Convention nationale de la maçonnerie et génie civil qui la liait à la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Une épreuve de force publique qui tranche avec le caractère traditionnellement feutré des négociations entre partenaires sociaux, même si les «coups de gueule» font à nouveau partie, depuis quelques années, du cérémonial conventionnel. Ici, faisant fi de la démobilisation ambiante, sur fond de crise et de raréfaction des places de travail, la FOBB ne craint pas d'en appeler à sa «base»,

publiant ses priorités au risque de se voir désavouée au moment des bilans finals. Ici, la FOBB accepte d'avancer sur le terrain miné du vide contractuel, avec les possibilités immédiates d'exploitation patronale de la faiblesse du «partenaire» salarié que cela suppose (même si les dispositions en vigueur jusqu'ici restent valables jusqu'à nouvel avis). Ici, la FOBB, selon ses propres termes, entend recouvrer sa «liberté d'action», décision qui aura du retentissement dans le monde syndical, puisqu'il s'agit ni plus ni moins que de rompre, si nécessaire, avec la paix du travail.

REVENDEICATIONS CLASSIQUES

Reste que l'affrontement avec la SSE demeure dans le strict champ «quantitatif» classique, jungle de chiffres, de barèmes et de catégories particulières difficilement accessibles pour les non-initiés, de

la compensation intégrale du renchérissement (avec augmentation réelle des salaires) au treizième mois de salaire pour les travailleurs rémunérés à l'heure, en passant, entre autres, par la réduction du temps de travail (par étapes jusqu'aux 40 heures) ou le salaire mensuel (pour tous les travailleurs occupés depuis plus d'une année dans l'entreprise).

Deux points de repère précis permettront de suivre les négociations qui ne manqueront pas d'être tenues:

— Salaires. En 1983, les salaires moyens s'élevaient à environ Fr. 16.46 à l'heure pour les maçons titulaires de diplôme (classe A), environ 10% des travailleurs, à Fr. 14.97 pour les maçons non diplômés (classe B), et à Fr. 13.24 pour les manœuvres (classe C); ces chiffres représentent des salaires mensuels moyens nets d'environ Fr. 2700.— (classe A), Fr. 2450.— (classe B) et

Fr. 2200.— (classe C); les minimums, largement utilisés, notamment pour les saisonniers, représentent des salaires mensuels nets de Fr. 2360.— (classe A), Fr. 2190.— (classe B) et Fr. 1925.— (classe C).

— Durée du travail. Elle est encore de 47 heures par semaine en été dans certaines régions et de 45 heures dans les grandes villes. La moyenne annuelle est de 43 ½ h. par semaine (43 heures dans les grandes villes). Cette durée du travail excessive est notamment responsable de l'usure prématurée ressentie par de nombreux travailleurs du bâtiment; elle a aussi pour conséquence de nombreux accidents (chaque année un travailleur du bâtiment sur quatre (25%) est victime d'un accident).

OPTIQUE SYNDICALE

Productivité en nette hausse

L'état de santé des branches économiques, c'est, en Suisse, le domaine réservé de l'information patronale, elle seule largement répercutée par les médias. Pour une fois donc, un diagnostic syndical, en l'occurrence celui de la FOBB sur le secteur de la construction:

Un coup d'œil jeté en arrière nous montre clairement que l'année 1983 n'a pas été une année de crise pour l'industrie du bâtiment. On a même assisté à une nette reprise de l'industrie du bâtiment dans la deuxième moitié de 1983: l'Office fédéral pour les questions conjoncturelles a calculé pour 1983 un accroissement de 5,5% de l'activité sur le plan de la construction aux prix en cours. Vu que les prix n'ont subi, quant à eux, qu'une faible augmentation, nous pouvons observer un accroissement de 4% de l'activité réelle dans le secteur de la construction!

(...) En outre, tous les autres indices pour l'année 1984 tendent nettement vers le haut:

— *Le chiffre des bâtiments en construction a augmenté en 1983 de 14,9% par rapport à l'année pré-*

cédente. Les permis de construire octroyés ont enregistré une augmentation de 11,8%.

— *Les entrées de commandes dans le secteur principal de la construction ont, d'après les statistiques de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) au 1.4.84, connu un accroissement de 7%. Par ailleurs, on peut même relever dans la construction de routes un excédent de 6% (bâtiment: + 16%).*

— *Le nombre des travailleurs occupés dans le secteur principal de la construction, qui a légèrement reculé en 1983, a déjà repris de l'ampleur à fin mars 1984, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente, selon les données de la SSE.*

— *C'est dans le même sens que les bureaux d'architecture et d'ingénieurs communiquent, selon les informations de la SIA, en avril, une nette reprise des carnets de commandes. Les prévisions d'emplois pour 1984 sont jugées bonnes ou satisfaisantes par une majorité de bureaux.*

De même, les instituts économiques s'attendent, pour les années 1984/85, à un redressement de l'activité dans la construction. Grâce à des prix de nouveau intéressants et attrayants dans le secteur de la construction, on peut encore compter sur une rapide reprise de l'état de rendement chez les entrepreneurs, ainsi que sur une prompte remontée de la cote des profits.

EN BREF

Le Forum critique uranais (KFU), après son échec électoral, lance une initiative pour élire le Grand Conseil uranais à la proportionnelle. Le mensuel «Alternative», d'Altdorf, relève qu'après l'adoption de la proportionnelle dans les demi-cantons de Nidwald (1982) et d'Obwald (1982), seuls Uri, les Grisons et les deux Appenzell sont restés fidèles au système majoritaire.

Découvert dans le premier numéro 1984 du péri-

De 1978 à 1982, les salaires réels sont restés en moyenne assez constants, vus dans l'ensemble et sous l'angle économique, mais dans le secteur principal de la construction, ils accusent une baisse de 1%. Encore faut-il ajouter qu'il existe dans l'industrie du bâtiment une grande part de salaires horaires qui, suite à la réduction de la durée du travail depuis 1978 (env. 1,5%), s'exprime désormais par une augmentation du salaire horaire. En conséquent, la perte de salaire réelle dépasse certainement ce 1%.

De plus, cette situation est aggravée par le fait qu'en 1983, le renchérissement n'a été que partiellement compensé (4% au lieu de 5,6% en 1982). En 1984, à nouveau, la compensation n'a été que partielle (1,5% au lieu de 2,1%).

De 1978 à 1982, la productivité du travail a augmenté de 14%. En 1983, l'activité réelle dans la construction a connu un accroissement de 4%. Il en résulte, avec le recul simultané de 1,3% des actifs, une nouvelle augmentation qui s'inscrit finalement à 5%. Par conséquent, on voit clairement que si, pendant ces cinq dernières années, les salaires réels ont stagné, la productivité, elle, s'est accrue de presque 30%. Cela signifie aussi que la charge salariale par mètre cube d'espace transformé a subi une baisse sensible ces dernières années.

dique «SP Info», paraissant à Zurich, une liste des «courants» qui se sont manifestés depuis quelques années pour radicaliser le Parti socialiste suisse: «Gruppe Schiff», Groupe d'Yverdon, GYZ — Groupe d'Yverdon Zurich, Palmhof.

Serez-vous étonnés si on vous apprend que les journaux livrés gracieusement par les distributeurs d'électricité à leurs abonnés ont considérablement augmenté leurs tirages depuis 1980: + 240 000 exemplaires pour «Die Elektrizität», + 32 000 exemplaires pour «L'Electricité»?